



**CONVENTION DE
MISE A
DISPOSITION DES
PLANS DES
RESEAUX ENEDIS**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2016/46

L'an deux mil seize, le vingt-huit octobre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS (ex-ERDF) propose de mettre gratuitement à disposition de la commune un outil numérique de cartographie du réseau compatible avec le système d'information géographique (SIG) fourni par la Communauté de Communes de l'Oisans.

Cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention pour définir les modalités techniques et financières de la communication par ENEDIS d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics d'électricité concernant le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

APPROUVE la convention entre la Commune et ENEDIS pour la mise à disposition des données numériques géo-référencées des réseaux publics de distribution telle qu'annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

